

# VILLE DE VALOGNES

## RÉUNION ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Jeudi 5 Juillet 2007 à 18 heures

### COMPTE RENDU DES QUESTIONS SOUMISES A DELIBERATION

#### 1. Attribution à titre exceptionnel de subventions municipales.

Sur avis de sa Commission Finances - Développement Economique - Intercommunalité réunie le 28 juin, le Conseil Municipal, à l'unanimité, **DECIDE** de l'allocation à titre exceptionnel, des deux subventions municipales suivantes :

- \* 16 € au Lycée Agricole et Agro Alimentaire - CFA - CFPPA à Saint-Lô - Thère pour la participation d'un élève valognais à un séjour en Hollande du 4 au 8 juin 2007,
- \* 153 € à l'Union Sportive de VALOGNES (U.S.V.) Gymnastique pour sa participation au championnat Fédéral F.S.C.F. qui s'est déroulé à Limoges du 29 juin au 1<sup>er</sup> juillet 2007.

#### 2. Périmètres de protection du captage du Castelet et des forages F1 et F2 du Coutre - indemnisation des servitudes et création d'un Comité de suivi.

Afin de finaliser la mise en place des périmètres de protection autour du captage du Castelet et des forages du Coutre,

Sur avis de sa Commission Finances - Développement Economique - Intercommunalité et de sa Commission Aménagement Urbain et Equipements, réunies le 28 juin, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **FIXE** les indemnités pour les exploitants et les propriétaires subissant des servitudes par la mise en place de ces périmètres, selon les barèmes de la Chambre d'Agriculture et après établissement d'un état liquidatif produit à l'appui de la présente délibération au Trésorier Receveur Municipal,
- **SOLLICITE** une aide financière auprès de l'Agence de l'Eau Seine Normandie et du Conseil Général de la Manche,
- **Et CRÉE** un Comité local chargé du suivi et de l'évolution des périmètres de protection autour des captages et des forages.

### 3. Forage BRETEL - utilisation et dérivation des eaux pour la consommation - Régularisation administrative.

Le forage Bretel situé en plein cœur de la Ville de Valognes, dont la réalisation remonte à près d'un siècle, est considéré comme naturellement protégé.

Compte tenu de la législation actuellement en vigueur (*articles L 131.2 et 131.3 du Code de la Santé Publique, renforcés par les Lois sur l'Eau de Janvier 1992 et de Décembre 2006*), il est nécessaire de lancer une procédure administrative de régularisation pour autoriser le prélèvement et la mise en place d'un périmètre de protection immédiate autour de ce forage.

Sur avis de sa Commission Aménagement Urbain et Equipements, réunie le 28 juin, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **DEMANDE** la réalisation de la procédure administrative pour le forage Bretel, situé en Centre Ville ;
- **SOLLICITE** l'aide financière de l'Agence de l'Eau Seine Normandie pour l'exécution de cette phase administrative mais également l'intervention des Services de la Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt et de la Direction Départementale de l'Action Sanitaire et Sociale ;
- **DONNE SON ACCORD** à la passation d'une convention avec la SARL Cabinet DROUET, Géomètre, pour un montant de 4.300 € HT et d'un contrat avec la Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt pour une mission d'Assistance et de Conseil, pour un montant de 617 € HT ;
- **ET AUTORISE** Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches et formalités nécessaires à l'application de la présente délibération.

### 4. Station d'Épuration - mise à jour et approbation du manuel d'auto-surveillance.

Les dispositions de la loi sur l'Eau du 3 janvier 1992 et de l'arrêté du 22 décembre 1994 obligent les exploitants de station d'épuration à constituer un manuel pour la surveillance des ouvrages de collecte et de traitement des eaux usées.

Par délibération en date du 13 décembre 2005, le Conseil Municipal a approuvé ce manuel, élaboré par les Services Techniques Municipaux et validé par les Services de la police de l'Eau, de l'Agence de l'Eau et du SATESE. Ce document est régulièrement mis à jour et communiqué à ces mêmes Services.

Sur avis de la Commission Aménagement Urbain et Equipements réunie le 28 juin, l'Assemblée Communale à l'unanimité, **APPROUVE**, après mise à jour, le manuel d'auto-surveillance de la station d'épuration de Valognes, ainsi que sa diffusion auprès des Services concernés.

## 5. Investissements 2007 - Approbation de Dossiers de Consultation des Entreprises et demande de permis de construire.

Sur avis de sa Commission Finances - Développement Economique - Intercommunalité et de sa réunion Aménagement Urbain et Equipements réunie le 28 juin, l'Assemblée Communale, à l'unanimité,

- **APPROUVE** les Dossiers de Consultation des Entreprises concernant les opérations suivantes :
  - Aménagement et extension du cimetière Saint-Malo ;
  - Viabilisation des parcelles de l'Espace d'Activités d'Armanville ;
  - Travaux de voirie rurale ;
  - Viabilisation de 5 parcelles en accession à la propriété et réalisation d'un lotissement de 11 logements HLM à la Boucherterie.
  
- **Et AUTORISE** le Maire à dater, signer et déposer la demande de permis de construire pour la réalisation d'un préau à l'Ecole du Quesnay selon le projet présenté par l'Agence d'Architecture AUBERT-VIEL à La Haye du Puits.

## 6. Occupation du domaine public - fixation d'une redevance.

Suite à l'arrêté municipal du 1<sup>er</sup> juillet 2007 autorisant Monsieur DEBOUT à occuper le domaine public pour lui permettre la construction d'une véranda dans le cadre de l'aménagement du Café de la Gare, le Conseil Municipal, sur avis de sa Commission Aménagement Urbain et Equipements réunie le 28 juin, à l'unanimité, **FIXE** à **200 €** le montant de la redevance annuelle, laquelle sera actualisée en fonction de l'indice du coût de la construction.

## 7. Rétrocession et cessions.

Sur avis de sa Commission Finances - Développement Economique - Intercommunalité et de sa Commission Aménagement Urbain et Equipements, réunies le 28 juin, le Conseil Municipal, à l'unanimité, **DONNE SON ACCORD** à la rétrocession, aux cessions et aux annulations suivantes :

- Rétrocession des VRD du secteur des Oiseaux par la SA HLM à la Ville.
- Cession d'une parcelle de terrain de 1 hectare environ à la SCI Th. Gaugain, située à la Tassinerie, à prélever dans la parcelle cadastrée section AI n° 420.
- Cession d'une parcelle de terrain de 3.000 m<sup>2</sup> environ, à la SCI LES POMMIERS, sur l'Espace d'Activités d'Armanville - secteur de Prémèsnil, à prélever dans la parcelle cadastrée section ZD n° 121.
- Cession à M. et Mme FLAMBARD d'une bande de terrain d'une superficie de

126 m<sup>2</sup>, contiguë à leur immeuble, situé Chasse Anthonne.

- Annulation des délibérations du Conseil Municipal des 18 décembre 2003, 28 juin 2005 et 6 octobre 2005 décidant la vente de la parcelle cadastrée section ZI n° 3p aux Sociétés HORIZON DÉVELOPPEMENT et IMMO CONTRÔLE.

## 8. Réalisation de locaux pour l'association « Les Restos du Cœur ».

Les locaux actuels des Restaurants du Cœur situés rue Alexis de Tocqueville, étant devenus trop exigus et inadaptés aux conditions de fonctionnement de l'Association, sur proposition du Bureau Municipal, et après examen par sa Commission Finances - Développement Economique - Intercommunalité et sa Commission Aménagement Urbain et Equipements réunies le 28 juin, le Conseil Municipal, à l'unanimité (Mme WINCKLER ne souhaitant pas prendre part au vote),

- **DECIDE** l'aménagement d'une partie de la parcelle communale cadastrée section AI n°420 rue du Gravier avec implantation de bâtiments modulaires, ceci afin d'apporter pour la fin d'année 2007, une solution durable au Centre des Restaurants du Cœur de VALOGNES,
- **ET SOLLICITE** une subvention d'investissement du Conseil Régional de Basse-Normandie et du Conseil Général du Département de la Manche pour la réalisation de ces locaux à usage d'associations caritatives.

## 9. Programmation 2008 de logements locatif sociaux - demande de dotation.

Après étude des demandes de logements en locatif H.L.M. déposées au Centre Familial et Social, il s'avère nécessaire de prendre rang dès maintenant pour obtenir de l'Etat une dotation en 2008 de logements locatifs sociaux H.L.M. (Financement P.L.U.S.).

Sur avis de sa Commission Finances - Développement Economique - Intercommunalité et de sa Commission Aménagement Urbain et Equipements, réunies le 28 juin, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **SOLLICITE** de l'Etat, une dotation en 2008 de **40** logements locatifs sociaux H.L.M. comprenant **16** appartements collectifs et **24** maisons individuelles,
- **ET CONFIE** la réalisation de cette opération à la Société Anonyme d'H.L.M. du Cotentin.

## 10. Dispositions concernant le Personnel Communal.

Après examen par la Commission Finances-Développement Economique -

Intercommunalité réunie le 28 juin, et après avis du Comité technique paritaire, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **AUTORISE** la modification de la durée hebdomadaire de travail de deux Agents à temps non complet chargés d'assurer l'entretien de locaux municipaux avec effet au 1<sup>er</sup> Septembre 2007
- **FIXE** à 100 % le taux de promotion pour les avancements de grade du personnel territorial
- **et SE PRONONCE favorablement** sur le renouvellement d'un contrat de travail à l'école de musique ainsi qu'à la piscine municipale.

## 11. Régie, Avenant, Conventions.

- **ANIMATIONS CULTURELLES - REGIE DE RECETTES**

La Régie de recettes des animations à caractère culturel étant tenue de manière événementielle, sur avis du Trésorier Receveur Municipal et après examen par sa Commission Finances - Développement Economique - Intercommunalité réunie le 28 juin, le Conseil Municipal, à l'unanimité, **AUTORISE** le Maire à dispenser le Régisseur Titulaire de constituer un cautionnement.

- **AVENANT, CONVENTIONS**

Sur avis de sa Commission Finances - Développement Economique - Intercomumunalité et de sa Commission Aménagement Urbain et Equipements réunies ensemble le 28 juin, l'Assemblée Communale, **DONNE SON ACCORD** à la passation d'un avenant et des conventions suivantes :

\* à l'unanimité,

- Avenant n° 1, d'un montant de 9.347,22 € TTC avec la SARL CHALES pour les travaux de la rue des Religieuses.
- Conventions avec différents utilisateurs pour la mise à disposition des équipements sportifs municipaux (piscine, salles et terrains de sport, salle de tennis).
- Convention avec l'association « le théâtre y'a qu'à » pour l'organisation d'un stage d'initiation à la fabrication de marionnettes durant l'opération « Été-Jeunes » 2007, qui se déroulera du 7 au 10 août dans les locaux du CLSH - Coût : 753,44 €.
- Convention de partenariat avec le Club Photo pour la mise en place d'une exposition de photographies intitulée « Choses et autres » au Musée Régional du Cidre, du 7 juillet au 1<sup>er</sup> septembre 2007.
- Convention de partenariat avec Jérôme FELIX, pour l'organisation d'une exposition à la bibliothèque municipale du 26 septembre au 10 octobre 2007 et l'animation d'un atelier de réalisation de bande dessinée le samedi 6 octobre - coût : 361 €.

- Convention avec l'Association « La Cotontaine » pour la mise à disposition de salles à l'École Municipale de Musique, un dimanche par mois de septembre 2007 à avril 2008, dans le cadre des répétitions prévues pour une représentation de l'opéra Carmen programmée en avril 2008 au théâtre à l'Italienne de Cherbourg - Octeville.
- Convention avec la Société de production MK2 à Paris pour la mise à disposition de l'école Léopold Delisle pour la réalisation d'un film intitulé « rumba », fin août 2007, dans la mesure où une autorisation de tournage ne suffirait pas.

\* à la majorité (M. LETENNEUR votant contre)

- Convention d'édition et de régie avec la Société Publi-Contact de Marigny pour la réalisation de l'agenda municipal 2008.

*Valognes, le 9 juillet 2007*

**LE MAIRE :**

**F. LEBOYER**